

# guide de la petite enfance

de 0 à 4 ans





Odile LACAZE

Adjointe  
au Maire  
déléguée  
à la petite enfance  
et à la famille

Les structures d'accueil des jeunes enfants évoluent, se transforment, s'adaptent pour maintenir et développer un service de qualité en direction des enfants et des familles.

Cette ré-édition du guide de la petite enfance permettra à tous les parents de découvrir le large éventail des possibilités d'accueil actuellement proposées dans notre commune.

Quelque soit le mode d'accueil, en structure collective ou au domicile d'une assistante maternelle, le service Petite enfance de la Ville d'Albi s'engage au quotidien pour accompagner nos enfants.

Les activités d'éveil et de découverte sont adaptées aux besoins des plus petits, dans un environnement où la relation aux autres est toujours favorisée, afin de leur permettre de construire leur identité en devenant acteur à part entière.

L'accueil de jeunes enfants requiert une attention de chaque instant, tant pour les parents que pour les professionnels de la petite enfance.

Répondre à vos questions, vous accompagner dans les démarches, être au plus près de vos attentes, de vos besoins et de ceux des enfants, tels sont les objectifs de ce guide pratique que la Ville d'Albi met à votre disposition.

Bienvenue aux petits Albigeois dans les structures multi-accueil de notre ville !

## ■ Service petite enfance de la ville d'Albi

- SES MISSIONS**
- **Garantir** l'implication d'une équipe pluridisciplinaire de 96 professionnels qualifiés et diplômés dans le secteur de la petite enfance
  - **Offrir** un accueil de qualité respectant le rythme et les besoins de chaque enfant au sein de structures municipales aménagées pour le bien-être et l'épanouissement du tout-petit
  - **Veiller** au quotidien à sa santé, à l'équilibre de son alimentation
  - **Organiser** des activités et ateliers destinés à favoriser son développement psychomoteur et son apprentissage de la vie en collectivité
  - **Accompagner** les familles dans la fonction parentale et s'adapter à leurs besoins, à leurs contraintes

### Guichet unique de la Ville d'Albi

Rue de l'Hôtel de Ville

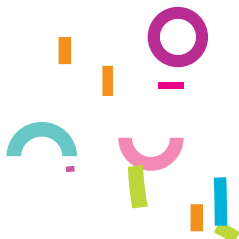
Tél. 05 63 49 10 48 / e-mail : [petite.enfance@mairie-albi.fr](mailto:petite.enfance@mairie-albi.fr)

Ouvert au public : du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h

Adresse postale : Mairie Albi - 16, Rue de l'Hôtel de ville

81023 Albi Cedex 9





## Sommaire

Vos structures d'accueil au coeur de la ville,  
au coeur des quartiers ..... **p.2**

### **L'accueil organisé par la Ville d'Albi**

**Zoom sur les différentes offres d'accueil  
et les démarches à engager** ..... **p.4**

- La pré-inscription en multi-accueil collectif ou familial
- Les offres d'accueil municipales
- L'accueil de l'enfant différent

**Les multi-accueils collectifs** ..... **p.6**

- Adèle
- Mosaïque
- Maison de la petite enfance et de la famille
- Mouline
- Halte-garderie Les Bout'chous

**Le multi-accueil familial** ..... **p.8**

**L'accueil adapté** ..... **p.11**

**Les structures inter-entreprises** ..... **p.12**

- Ali Baba
- Globes Trotteurs

**Les micro-crèches** ..... **p.12**

- Bébénuou
- Baby One
- Les petitous albigeois
- Le Nido Montessori
- Les Ninous

**Les multi-accueils associatifs** ..... **p.13**

- Bellevue
- Bulles de savon
- L'oiseau bariolé

**Le relais des assistantes maternelles** ..... **p. 14**

**Les aides** ..... **p.16**

**Contacts utiles : toute une ville en action** .... **p.18**

## Vos numéros d'urgence

**15 • SAMU - Service d'aide médicale d'urgence**  
*Conseil médical, urgence, pharmacie et médecin de garde*

**17 • Police nationale**

**18 • Sapeurs pompiers**

**119 ou 0 800 810 081 • Enfance en danger**

## Lexique ! - Multi-accueil collectif et familial

Le terme "multi-accueil" a remplacé en pratique depuis quelques années celui de crèche collective et familiale.

### Pourquoi ?

Tout simplement parce que les structures petite enfance de la ville proposent désormais des temps d'accueil "à la carte" : temps complet, temps partiels réguliers, accueils occasionnels etc... et ce pour s'adapter au plus près des besoins des familles.

C'est pour cette raison que les termes "crèche collective" ou "crèche familiale" tendent à disparaître du langage courant au profit de multi-accueil collectif ou familial !



**Multi-accueil "Bulles de savon"**  
14, rue de la Nougarède  
05 63 46 17 25

**Service petite enfance**  
16, rue de l'Hôtel de Ville - Albi  
05 63 49 10 48  
[petite.enfance@mairie-albi.fr](mailto:petite.enfance@mairie-albi.fr)

**Quartier ouest**  
Pointe de Marre

**Multi-accueil**  
"L'oiseau bariolé"  
3, rue Marcellin Berthelot  
05 63 47 92 46

**Multi-accueil**  
"Globes trotteurs"  
ZAC de Fonlabour  
05 63 48 20 20

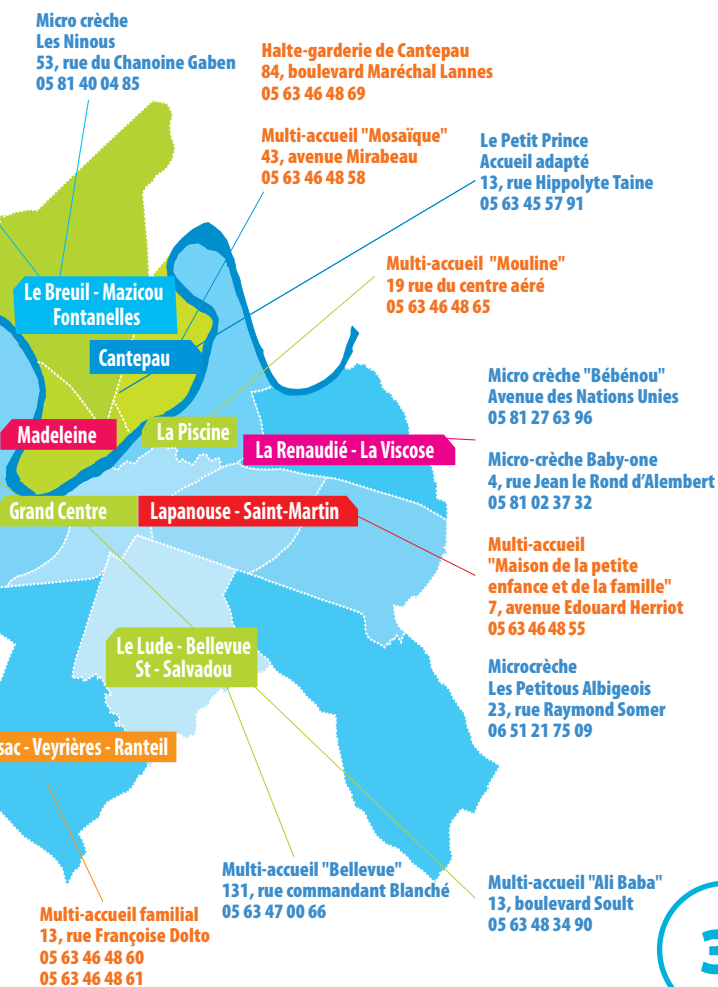
**Micro crèche**  
les Petitous Albigeois  
Pôle 2  
Route de Terssac  
09 86 36 57 81

**Rays**

**Multi-Accueil Adèle**  
10, rue Françoise Dolto  
05 63 46 48 50

**Micro Crèche**  
Le Nido Montessori  
15 bis, avenue Frédéric Mistral  
09 66 85 40 95

# Vos structures d'accueil au cœur de la ville, au cœur des quartiers



# L'accueil organisé par la ville d'Albi

## Zoom sur l'organisation de l'accueil et sur les démarches à engager

La ville d'Albi met à disposition des familles cinq structures en multi-accueil collectif (Mosaïque, Adèle, Maison de la petite enfance et de la famille, Mouline, Halte garderie Les Bout'chous) et une structure en multi-accueil familial regroupant 25 assistantes maternelles. Les enfants y sont accueillis jusqu'à leurs 3 ans.

Un accueil occasionnel (mercredis et vacances scolaires) peut vous être proposé entre la 3<sup>e</sup> et la 4<sup>e</sup> année de votre enfant lui permettant ainsi de conserver un lien avec les équipes qui auront accompagné à vos côtés ses premiers pas dans la vie.

Les structures gérées par la ville appliquent le dispositif national "Prestation de Service Unique", et bénéficient à ce titre d'une aide au fonctionnement de la CAF.

## La pré-inscription en multi-accueil collectif ou familial

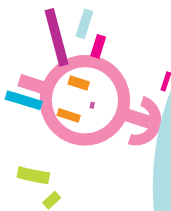
La réservation de place passe par une préinscription, qui vous permet d'exprimer vos besoins d'accueil.

Votre demande prend rang sur une liste d'attente ( une seule liste gérée globalement pour toutes les structures municipales).

Lorsqu'une place vous est attribuée, vous devez prendre rendez-vous avec la directrice de l'établissement concerné afin de constituer le dossier unique de renseignement, et établir le contrat de mensualisation.

Votre enfant pourra ainsi faire son entrée dans l'établissement après une période d'adaptation.

Pour préinscrire votre enfant, renseignez-vous auprès du service petite enfance ( tél : 05 63 49 10 48)





## Les offres d'accueil

Chaque structure propose plusieurs types d'accueil :

### **Avec contrat de mensualisation :**

- *L'accueil permanent : supérieur ou égal à 100 heures par mois.*
- *L'accueil occasionnel régulier : inférieur à 100 heures par mois.*

*Ce contrat, qui sera établi après confirmation de l'attribution d'une place, formalise les temps d'accueil sur une période allant de 3 mois au minimum à un an.*

*La famille y définit ses besoins (planning hebdomadaire et volume de congés de l'enfant) et s'engage à régler les frais liés aux temps réservés, et ce, même en cas d'absence de l'enfant (sauf maladie dans les conditions fixées par le règlement interne).*

*La Ville s'engage à accueillir l'enfant en fonction des créneaux déterminés dans ce contrat.*

### **Sans contrat :**

- *L'accueil occasionnel : réservé au coup par coup et non contractualisé*
- *L'accueil occasionnel exceptionnel : non réservé et non contractualisé.*

*Ce type d'accueil fonctionne exactement comme une halte-garderie. Les familles contactent directement les structures, si possible quelques jours avant leur besoin de garde. La seule condition est d'avoir au préalable complété le dossier unique d'inscription.*

*Au cours de votre rencontre, les équipes de la ville vous expliqueront en détail ces différents types d'accueils et définiront avec vous la meilleure organisation possible en fonction de vos besoins et de vos contraintes.*

## FAVORISER L'ACCUEIL DE L'ENFANT DIFFÉRENT

L'enfant porteur d'un handicap, d'une allergie ou d'une maladie chronique est accueilli dans la mesure où son état de santé reste compatible avec la vie en collectivité.

La structure organise pour ces enfants un accueil individualisé sur la base, le cas échéant d'un projet d'accueil élaboré par le médecin et la directrice de l'établissement, en lien avec la famille et les différents intervenants médicaux et paramédicaux.

Un espace de socialisation et d'éveil, une première approche tout en douceur de la vie en collectivité.

# Le multi-accueil collectif municipal

**Adèle, Mosaïque, Maison de la petite enfance et de la famille, Mouline, Halte garderie Les Bout'chous**



*Ces structures accueillent des enfants de moins de 4 ans, avec une particularité pour Mouline qui accueille des enfants de 2 à 4 ans. Ces établissements sont réservés aux familles albigeoises (Mosaïque, Adèle, Halte garderie Cantepau et Mouline) et ouverts aux habitants d'autres communes à hauteur de 20% des effectifs pour la Maison de la petite enfance et de la famille, la priorité est toutefois donnée aux familles résidant sur Albi.*

Puéricultrices et auxiliaires, éducatrices de jeunes enfants, pédiatre, infirmière...

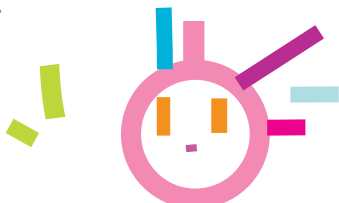
Votre petit, entouré par des équipes diplômées et qualifiées, bénéficiera d'un accueil chaleureux adapté à son rythme dans un cadre spécialement conçu pour le plus jeune âge.

Ecoute, aide, conseil, orientation, ces professionnels de la petite enfance sont aussi mobilisés pour accompagner les familles dans la fonction parentale.

Chacune des structures bénéficie d'espaces adaptés à l'âge des enfants qui s'articulent autour des salles de motricité et d'éveil, des dortoirs, de la biberonnerie, de la cuisine et des espaces extérieurs permettant aux petits de profiter du plein air dès les premiers rayons de soleil. De multiples activités d'éveil sont organisées dans le cadre du projet pédagogique spécifique à chaque lieu d'accueil : lecture, peinture, musique, sorties au marché, à la bibliothèque, visite d'école...

C'est tout au long de la journée que l'équipe d'encadrement cherche à éveiller leur sens, à développer leur autonomie et à les encourager afin qu'ils récoltent tous les fruits d'un apprentissage de la vie en collectivité.

*Sur certaines périodes de l'année (vacances d'été et/ou de fin d'année), ces structures regroupent leur activité. L'accueil est organisé sur un seul de ces sites.*



La ville d'Albi dispose de places réservées au sein des crèches Alibaba, Bellevue et Bulles de savon. Les pré-inscriptions concernant ces places se font dans les mêmes conditions que pour les structures municipales, auprès du service petite enfance (05 63 49 10 48).

### **Multi-accueil Adèle**

10 rue Françoise Dolto

Tél. 05 63 46 48 50

Accueil : 60 enfants, du lundi  
au vendredi de 7h30 à 18h30

### **Multi-accueil Mosaïque**

43, avenue Mirabeau

Tél. 05 63 46 48 58

Accueil : 50 enfants, du lundi au  
vendredi de 7h30 à 18h30

### **Multi-accueil**

#### **La Maison de la petite enfance et de la famille**

7, avenue Edouard Herriot - Tél. 05 63 46 48 55

Accueil 40 enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

### **Multi-accueil Mouline**

19, rue de centre aéré - Tél. 05 63 46 48 65

Accueil : 12 enfants de 2 à 4 ans, du lundi au vendredi  
de 7h45 à 18h15 ( fermeture une partie des congés scolaires)

Nota : les enfants doivent avoir acquis la marche ; les repas sont pris  
au restaurant scolaire du centre de loisirs La Mouline.

### **Halte Garderie Les Bout'chous**

84, boulevard Maréchal Lannes - Tél. 05 63 46 48 69

Accueil : 20 enfants, du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h45



### **Pré-inscription**

Renseignements auprès du service petite enfance (05 63 49 10 48)

### **Participation**

Votre participation, qui sera majorée de 10% pour les familles ne résidant pas à Albi, varie en fonction de vos ressources. Les frais engagés sont en partie déductibles de vos impôts.

### **Facturation**

Votre facture sera émise par le service petite enfance de la ville d'Albi. Elle vous sera adressée chaque mois.

7



# Le multi-accueil familial



## Les assistantes maternelles municipales

Les enfants sont accueillis au domicile d'assistantes maternelles employées par la ville d'Albi et agréées\* par le service de la protection maternelle et infantile (P.M.I.). Les parents sont donc totalement libérés des négociations de salaire et des démarches administratives.

Les assistantes maternelles, placées sous la responsabilité de l'équipe d'encadrement du multi-accueil familial, sont accompagnées dans leurs activités par les puéricultrices et les éducatrices de jeunes enfants et bénéficient d'une formation adaptée, régulièrement actualisée.

La surveillance médicale est assurée par un pédiatre chargé d'un suivi régulier. Chaque assistante peut accueillir jusqu'à trois enfants en même temps à son domicile entre 7h30 et 19h30, horaires pouvant être élargis en cas de contraintes professionnelles particulières après accord de l'assistante maternelle. Les familles peuvent confier leur petit jusqu'à ses 3 ans dans le cadre d'un accueil régulier, et jusqu'à 4 ans dans le cadre d'un accueil occasionnel.

Ce mode de garde offre un bon compromis entre la vie en collectivité et le milieu familial.

Des rencontres sont organisées plusieurs fois par semaine dans les différentes maisons de quartiers de la ville pour tous les enfants.

Ceux-ci peuvent participer à des animations spécifiques (éveil musical ou corporel, spectacles...) présentées ponctuellement par des intervenants extérieurs.

Des ateliers de jeux favorisant l'éveil de leurs potentialités sensorielles, affectives, manuelles et psycho-motrices sont proposés aux enfants à partir de 2 ans dans les multi-accueils collectifs par une éducatrice de jeunes enfants du multi-accueil familial.

Durant les congés, les maladies ou les temps de formation de l'assistante maternelle, le service petite enfance propose d'organiser l'accueil de votre enfant auprès d'une autre assistante maternelle ou, le cas échéant, d'une structure collective.



### AGRÉMENT

L'agrément est délivré par le Président du Conseil Général pour une durée de 5 ans renouvelable.

Il constitue une première garantie de la qualité et la sécurité de l'accueil assuré par l'assistante maternelle.

De nombreux éléments sont portés à l'étude du service de la P.M.I avant tout avis favorable et notamment :

état de santé de la candidate, capacités éducatives, environnement familial, conditions matérielles de l'accueil, expérience professionnelle, motivations, choix du type d'accueil proposé, nombre d'enfants accueillis...



## Multi-accueil familial

13, rue Françoise Dolto

Tél. 05 63 46 48 60

ou le 05 63 46 48 61



### Pré-inscription

Auprès du service petite enfance

05 63 49 10 48

### Participation

Votre participation financière varie en fonction de vos ressources. Les frais engagés sont en partie déductibles de vos impôts.

### Facturation

Votre facture sera émise par le service petite enfance de la ville d'Albi. Elle vous sera adressée chaque mois.

9





## Accueil adapté le Petit Prince

Le Petit prince accueille des enfants porteurs de handicap, âgés de 0 à 6 ans. L'admission est possible, dans la mesure des places disponibles, sur décision prononcée par la Maison départementale des personnes handicapées.

Le Petit prince accueille des enfants originaires du nord du Tarn, le temps de trajet ne devant pas raisonnablement dépasser 30 minutes, pour le bien-être des enfants.

La capacité d'accueil de l'établissement est de 5 enfants présents sur la même période.

L'établissement est agréé et financé par l'Agence Régionale de la santé. Les enfants sont accueillis 90 jours maximum par an. Cet accueil peut être fractionné en plusieurs jours ou demi-journées par semaine de façon continue ou discontinue.

L'équipe est composée de professionnelles qualifiées : une responsable de service, une puéricultrice spécialisée dans la connaissance du handicap, une auxiliaire de puériculture, une aide médico-psychologique.





## **Le petit prince**

Accueil temporaire  
13 rue Hippolyte Taine  
05 63 45 57 91

Le petit prince est ouvert du lundi au vendredi  
de 8h30 à 18h à l'exception du mercredi de 8h30 à 12h,  
hors vacances scolaires.

11



## Les structures inter entreprises :

Elles sont agréées par le service PMI et obéissent aux mêmes obligations que le multi-accueil collectif municipal ou associatif. Elles appliquent le dispositif national "PSU", et bénéficient à ce titre d'une aide au fonctionnement de la CAF. La ville compte 2 structures gérées par l'Union Mutualiste Tarnaise, développées avec des partenaires privés et publics :

### Alibaba

13 boulevard Sout - Tél. 05 63 48 34 90

Accueil : 42 enfants de moins de 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30 - Partenaires : clinique Claude Bernard, UMT, CE du Bon Sauveur, ville d'Albi

### Globes Trotteurs

ZAC de Fonlabour - Tél. 05 63 54 16 20

Accueil : 22 enfants de moins de 4 ans, du lundi au vendredi, de 7h30 à 19h - Partenaires : Ctres Leclerc, SCA, mairie de Terssac

#### Pré-inscription

Auprès de chaque structure pour les salariés des entreprises réservataires\*.

*\* pour les places réservées par la ville à Alibaba, préinscription au service petite enfance de la Ville.*

#### Participation

Votre participation varie en fonction de vos ressources. Les frais engagés sont en partie déductibles de vos impôts.

#### Facturation

Votre facture sera émise par les structures, mais le règlement est à envoyer au siège de l'UMT.



## Les micro-crèches

Elles sont agréées par le service PMI pour 10 enfants maximum et n'émargent pas au dispositif national de "PSU". Elles ne bénéficient pas d'aide au fonctionnement de la CAF. Leurs systèmes de tarification est différent de celui des autres multi-accueils (tarification libre).

### Bébénou

76 avenue des Nations Unies - Tél. 05 81 27 63 96

Accueil : du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30

### Baby One

Zone Saint Antoine - Le rond d'Alembert - 4 rue Saint Jean

Accueil : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h45

Tél. 05 81 02 37 32

### Les Petitous Albigeois

• **Pôle 1** : 23, rue Raymond Somer - Accueil : du lundi au samedi, de 5h30 à 20h30 - Tél. 09 52 99 37 26

• **Pôle 2** : 32, route de Terssac - Accueil : du lundi au samedi, de 5h30 à 20h30 - Tél. 09 86 36 57 81

### Le Nido Montessori

15 bis, avenue Frédéric Mistral

Accueil : du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h30

Tél. 09 66 85 40 95

## Les Ninous

53, rue du Chanoine Gaben  
Accueil 7h30 à 18h30  
Tél. 05 81 40 04 85

### Pré-inscription

Auprès de la micro crèche.

### Participation

Fixée par la structure. Vous percevez une aide directe de la CAF et les frais \* engagés sont en partie déductibles de vos impôts.

### Facturation

Votre facturation sera émise par le gestionnaire de la micro crèche.



## Le multi-accueil collectif associatif

Les structures associatives sont régies par la loi de 1901. Elles sont agréées par le service de la protection maternelle et infantile et obéissent aux mêmes obligations que le multi-accueil collectif municipal.

### Bellevue

131, rue commandant Blanché  
Tél. 05 63 47 00 66

Accueil : 25 enfants âgés de 2 mois à 3 ans  
du lundi au vendredi de 7h30 à 18h15.

### Bulles de savon

14, rue de la Nougarède  
Tél. 05 63 46 17 25

Accueil : 16 enfants âgés de 2 mois ½ jusqu'à 4 ans  
du lundi au vendredi de 7h30 à 19h.

### L'oiseau bariolé

3, rue Marcellin Berthelot  
Tél. 05 63 47 92 46

Accueil : 32 enfants de 3 mois à 4 ans  
du lundi au vendredi de 7h45 à 18h30.



13

### Pré-inscription

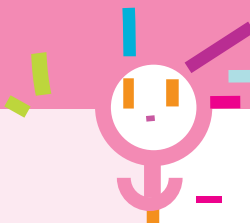
Auprès de chaque structure associative

### Participation

Votre participation financière varie en fonction de vos ressources. Les frais engagés sont en partie déductibles de vos impôts.

### Facturation

Votre facture sera émise par l'association



# Le relais des assistantes maternelles de l'albigeois

Les RAM ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de l'accueil individuel en matière de petite enfance.

Ainsi, le RAM de l'Albigeois informe les parents sur l'ensemble des modes d'accueil sur le territoire, et, dépositaire de la liste des assistants maternels actualisée éditée PMI, il facilite la mise en relation entre l'offre et la demande.

Il délivre aussi une information générale pour les familles et les assistants maternels en matière de droit du travail et sur les démarches administratives, et oriente les parents et les professionnels vers des interlocuteurs privilégiés pour des questions spécifiques.

Enfin, il anime des temps de rencontre avec les assistantes maternelles et les enfants qu'elles accueillent.

## Pour tous renseignements :

2 avenue Colonel Teyssier - 81000 Albi

Tél. 05 63 46 48 96

Accueil sur rendez-vous uniquement



# Et demain ... la grande école et le centre de loisirs !

## L'école maternelle

L'année de ses 3 ans, votre enfant peut être admis à l'école maternelle s'il est propre et dans la limite des places disponibles dans l'école du secteur.

Deux rentrées sont organisées : une en septembre et une en janvier.

*Nota : Les enfants ayant atteint l'âge de 2 ans au 1<sup>er</sup> septembre peuvent être scolarisés dans les écoles de Lapanouse et Cantepau s'il est propre et dans la limite des places disponibles.*

## Les centres de loisirs

A partir de ses 3 ans, s'il est scolarisé, votre enfant pourra être accueilli à la journée ou à la demi-journée dans un des quatre centres de loisirs gérés par la ville d'Albi et encadrés par des professionnels de l'animation brevetés et ou diplômés d'Etat.

## Vos futurs contacts municipaux

Pour tout renseignements, inscriptions (restauration, garderie, scolaire, centre de loisirs,...)

### Guichet unique enfance jeunesse

14, rue de l'hôtel de Ville

Tél. 05 63 49 14 00

[guichet.unique@mairie-albi.fr](mailto:guichet.unique@mairie-albi.fr)

### Service Enfance Education

16, rue de l'hôtel de Ville

Tél. 05 63 49 11 68

[scolaire@mairie-albi.fr](mailto:scolaire@mairie-albi.fr)

15



# Les aides pour faire garder son enfant

## Les aides de la C.A.F.

Selon votre situation et vos ressources, vous pouvez bénéficier de différentes aides :

### **Vous attendez ou vous allez adopter un enfant**

- La prime à la naissance ou à l'adoption dans le cadre de la Paje (prestation d'accueil du jeune enfant), si vos ressources ne dépassent pas un certain plafond.

### **Vous élevez un enfant de moins de 3 ans**

- L'allocation de base dans le cadre de la Paje (si vos ressources ne dépassent pas un certain plafond).

### **Vous avez cessé ou vous réduisez votre activité professionnelle pour garder votre enfant**

- Le complément libre choix d'activité (Clca), dans le cadre de la Paje.
- Le complément optionnel de libre choix d'activité (Colca), dans le cadre de la Paje si vous avez 3 enfants.

### **Vous faites garder votre enfant par une assistante maternelle agréée (hors multi-accueil familial)**

- Le complément du libre choix du mode de garde (Cmg), dans le cadre de la Paje pour les enfants de moins de 6 ans.

### **Vous faites garder votre enfant par une employée à domicile**

- Le complément du libre choix du mode de garde (Cmg), dans le cadre de la Paje pour les enfants de moins de 6 ans.

**Pour plus d'informations sur les conditions et modalités d'attribution de ces aides, pour tout savoir sur les aides légales et extra-légales adressez-vous à la C.A.F. du Tarn :**

**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

**16, rue docteur Campmas - Albi  
Du lundi au vendredi de 9h à 16h30**

**borne libre-service accessible 24h/24 et 7j/7  
Tél. 0 810 25 81 10  
(prix d'un appel local depuis un poste fixe)**



## Les autres organismes

Vous relevez d'un régime autre que le régime général ou fonction publique : (ex : Mutualité Sociale Agricole, EDF-GDF, Banque de France, SNCF, RATP, Commissariat à l'Énergie Atomique) ...

### Renseignez vous :

- Auprès de la MSA pour le régime agricole.
- Auprès de votre employeur pour les autres cas.

## Les aides des comités d'entreprises

Certains comités d'entreprises prévoient une aide aux frais d'accueil du jeune enfant en structure sur justificatif de frais de garde.

**Renseignez-vous auprès de votre C.E.**



17



# Contacts utiles : toute une ville en action !

## Accompagner et soutenir les familles

### Ville d'Albi

#### Service petite enfance

16, rue de l'Hôtel de Ville - Albi

Tél. 05 63 49 10 48

[petite.enfance@mairie-albi.fr](mailto:petite.enfance@mairie-albi.fr)

### Conseil général du Tarn

#### Service protection maternelle et infantile

adresse postale : Hôtel du département - lices Pompidou

adresse physique : 17, rue Gabriel Compayré

Tél. 05 63 49 02 24

#### Service aide sociale enfance

hôtel du département - lices Pompidou - Tél. 05 63 48 69 46

cellule enfance en danger : numéro vert (appel gratuit) : 0 800 81 0081

#### Foyer départemental de l'enfance

55, rue capitaine Julia - Tél. 05 63 77 37 00

#### SAJEM (service d'aide aux jeunes mères)

59, avenue Maréchal Kellermann

Tél. 05 63 60 81 87 ou 05 63 77 37 00

### Centre Hospitalier Général

#### Service Pédiatrie - Néonatalogie

22, Boulevard Sibille - Tél. 05 63 47 44 15

### Clinique Claude Bernard

#### Service Maternité

1, Rue Pére Colombier - Tél. 05 63 77 79 20

### Fondation du Bon Sauveur d'Alby

#### Centre Médico Psychologique (CMP) du tout petit

38, avenue colonel Teyssier - Albi - Tél. 05 63 47 90 67

Consultations périnatales, médico psychologiques  
et accompagnement pendant la période de la grossesse,  
autour de la naissance et pour les enfants de moins de 2 ans.

#### CAMSP

(Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Polyvalent)

Av. Georges Clémenceau - Albi - Tél. 05 63 48 55 40

Enfants de 0 à 6 ans présentant une déficience mentale,  
sensorielle ou motrice.

#### CAMSPS

(Centre d'Action Médico-Sociale Précoce Spécialisé)

1, rue Lavazière - Albi - Tél. 05 63 48 48 33

Dépistage d'anomalies auditives chez l'enfant de moins de 6 ans.

Rééducation et guidance parentale

#### Unité de Psycho-oncologie

1 bis, rue Lavazière - Albi - Tél. 05 63 48 48 06

Unité de soutien psychologique pour les enfants atteints de cancer  
ou dont un membre de la famille est malade.



## **UDAF - Union départementale des associations familiales du Tarn**

**13, rue des Cordeliers - 81 000 Albi – 05 63 48 73 00**

Information aux familles et gestion des services sociaux spécialisés.

## **CIDFF du Tarn**

**Centre d'information sur les droits  
des femmes et des familles**

**2, avenue Colonel Teyssier - 81000 Albi**

**Tél. 05 63 47 01 34 - fax 05 63 47 08 34**

**e-mail : cidff.tarn@wanadoo.fr**

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels (juristes, psychologues, accompagnatrices sociales, conseillères emploi) est à votre disposition pour vous permettre d'aborder dans leur globalité vos difficultés (d'ordre familial, juridique, social, professionnel...), vous informer (droit de la famille, droit du travail et de la sécurité sociale), vous orienter et vous proposer le cas échéant des services spécialisés.

## **ASEI - Agir Soigner Eduquer Insérer**

**12, rue des Pasteliers - 81000 Albi**

**Tél. 05 63 45 16 20**

Agir, soigner, éduquer, insérer ... l'ASEI est une association au service de l'enfant et de l'adulte handicapé ou inadapté en vue de leur insertion scolaire, sociale et professionnelle, et au service des malades et personnes âgées dépendantes.

## **CMPP - Centre médico - psycho - pédagogique - Le Gô**

**17, avenue de Lattre de Tassigny - 81000 Albi - Tél. 05 63 38 80 30**

Etablissement de l'ASEI; centre de prévention et de thérapie (enfants et adolescents) : bilans, soins, consultations, prévention, pour les enfants et adolescents rencontrant des difficultés de relation sociale et d'apprentissage en famille et à l'école.

## **Ecole des Parents et Educateurs du Tarn**

**7, rue Paul Bodin - 81000 Albi**

**Tél. 09 51 14 92 71 - epetarn@free.fr**

Actions collectives et individuelles auprès des familles et des professionnels, consultations spécialisées parentalité, médiation familiale, groupes de parole, réunions-débats, café des parents.

## **SOS bébés**

**38 bis, square Bonaparte - 81000 Albi**

**Tél. 05 63 60 28 54**

Distribution de laits maternisés, couches, petits pots, produits d'hygiène... destinés aux enfants de moins de 2 ans pour les familles à faibles ressources.

## **Association jumeaux et +**

**13, rue des Cordeliers - 81000 Albi**

**Tél. 05 63 48 73 00**

Aide, conseil et soutien aux familles multiples.

## **Les chaudoudoux**

**22, bd Sibille- centre hospitalier- service pédiatrie - 81000 Albi**

**Tél. 05 63 47 44 17**

Amélioration du quotidien des enfants hospitalisés en pédiatrie et néonatalogie.

## Enfance et familles d'adoption

**EFA 81**

**13, rue des cordeliers - 81000 Albi**

**Tél. 05 63 48 73 00 - UDAF**

**contact@efa81.org**

Promotion de la connaissance et du respect des droits de l'enfant, participation au développement et à l'amélioration de l'adoption (rencontres, réunions à thèmes ...) défense des intérêts moraux et matériels des adoptés et des adoptants, aide aux familles adoptives, information des postulants à l'adoption et personne intéressée par les questions relatives à l'adoption. Enfance et Familles d'Adoption ne confie pas d'enfants.

## Comité départemental pour l'UNICEF

**14, rue Augustin Malroux - 81000 Albi**

**05 63 38 92 03**

Information et éducation sur les problèmes de l'enfance dans le monde ; débats, présentation des actions, collecte de fonds.

## Leache league

**Contact : 06 73 33 61 17**

Rencontres mensuelles, informations et soutien aux mères qui allaitent, organisation de conférences, publications, formations pour les professionnels de la santé.

## La Maison ouverte "Les petits pas"

**13, rue Françoise Dolto - 81000 Albi** (dans les locaux de la crèche familiale)

Un lieu de rencontre pour les tout-petits et leurs parents, destiné à favoriser la parole, l'écoute, l'échange entre parents, jeunes enfants et professionnels de la petite enfance. Ce lieu s'inscrit dans le cadre de la prévention des troubles précoces de la relation parents enfants ; il ne constitue ni une crèche, ni une halte-garderie, ni un centre de soins. L'accueil se déroule le mardi et le jeudi, de 16h à 18h (hors périodes de congés scolaires).

## Relais des Assitantes Maternelles

**2 avenue Colonel Teyssier**

**81000 Albi - Tél. 05 63 46 48 96**

**Accueil sur rendez-vous uniquement**



## Eveiller et amuser les enfants

Plaisir de l'eau, éveil des sens

Espace Nautique Atlantis

Route de Cordes - Ligne de bus A

05 63 76 06 09

[www.grand-albigeois.fr](http://www.grand-albigeois.fr)

Baby club d'Albi (bébés nageurs)

06 79 37 38 57

150 000 livres, albums  
ou DVD à découvrir  
pour les tout petits

- **Médiathèque  
Pierre Amalric**

30, avenue Charles Gaule

81000 Albi

05 63 38 56 10

[www.mediathèque-albi.fr](http://www.mediathèque-albi.fr)

- **Ludo-médiathèque d'Albi-Cantepau**

Maison de quartier

50, avenue Mirabeau - 81000 Albi

05 63 76 06 50

- **Médiabus**

Permanences dans l'ensemble

des quartiers de la ville

05 63 49 38 56 10

Des jeux à emprunter, des ateliers,  
des animations

**Ludothèque "La Marelle"**

prêt de jeux et de jouets

8-12, rue de laViolette - 81000 Albi

05 63 54 90 85

Spectacle jeunes publics, lectures de contes,  
événements ...



21

Retrouvez toute l'actualité  
sur [www.mairie-albi.fr](http://www.mairie-albi.fr)



[www.mairie-albi.fr](http://www.mairie-albi.fr)

